

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

SÉANCE ORDINAIRE CONSEIL DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI AU 1100, BOUL. WALLBERG, MARDI LE 8 OCTOBRE 2024 À 19 HEURES, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LUC SIMARD, PRÉFET.

Sont présents(es) :

- M. André Guy, Maire de Dolbeau-Mistassini
- Mme Denise Lamontagne, Mairesse de Ste-Jeanne d'Arc
- M. Gilles Dufour, Maire de St-Eugène-d'Argentenay
- M. Mario Biron, Maire de St-Stanislas
- M. René St-Pierre, Maire de St-Augustin
- M. Stéphane Houde, Représentant de Dolbeau-Mistassini
- M. Luc Simard, Préfet

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LUC SIMARD, PRÉFET.

Sont absents(es) :

- M. Dave Plourde, Maire d'Albanel
- Mme Guylaine Proulx, Mairesse de Péribonka
- M. Jean Morency, Maire de Normandin
- M. Martial Gauthier, Maire de St-Edmond-les-Plaines
- Mme Rita Delaunière, Mairesse de Notre-Dame-de-Lorette
- Mme Sylvie Coulombe, Mairesse de St-Thomas-Didyme
- M. Vincent Beckert, Maire de Girardville
- M. Rémy Godin, Directeur du service d'ingénierie
- Mme Sophie Grégoire-Tremblay, Directrice du développement

Invités(es) :

- Mme Isabelle Simard, Directrice générale et greffière-trésorière
- M. Christian Bouchard, Greffier-trésorier adjoint
- M. Tim St-Pierre, Directeur de l'administration

1. Mot de bienvenue et ouverture de la réunion par M. Luc Simard

Après constatation du quorum, monsieur le préfet Luc Simard souhaite la bienvenue à toutes et à tous et procède à l'ouverture de la réunion.

243-10-24

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Guy,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé et transmis avec l'avis de convocation.

3. Procès-verbaux et compte-rendu des dernières réunions

244-10-24

3.1. Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2024

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 septembre dernier a été transmis depuis quelques jours aux membres du conseil et que tous en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR M. René St-Pierre,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les conseillers de comté de la MRC de Maria-Chapdelaine renoncent à la lecture du procès-verbal de la dernière séance ordinaire tenue le 11 septembre 2024.

245-10-24

3.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stéphane Houde,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 septembre dernier soit adopté et approuvé tel que rédigé.

3.3. Suivi des décisions de la séance du 11 septembre 2024

La directrice générale et greffière-trésorière donne un suivi des quelques dossiers actuellement en cours et/ou réglés pour lesquels une décision a été prise par les élus à la séance ordinaire du 11 septembre dernier.

3.4. Dépôt du compte rendu du Comité plénier du 24 septembre 2024

Les élus accusent réception du compte-rendu de la réunion du 24 septembre dernier du Comité plénier.

4. Législation et administration

246-10-24

4.1. Ratification des comptes

CONSIDÉRANT QUE le Comité des finances s'est réuni le 8 octobre 2024 par Teams et qu'il a examiné les listes de comptes;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu avec leur avis de convocation la liste des paiements suggérés totalisant la somme de 235 286 \$ incluant des dons et commandites pour la somme de 500 \$;

CONSIDÉRANT le rapport produit par le Comité de vérification à la présente séance;

CONSIDÉRANT le certificat de crédits no 2024-09;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Lamontagne,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE les listes soient et sont approuvées telles que transmises avec l'avis de convocation et recommandées par le comité de finances.

247-10-24

4.2. Approbation du budget 2025 de la Régie inter-municipale GEANT

ATTENDU QUE la MRC de Maria-Chapdelaine agit à titre de municipalité locale pour ses deux *Territoires non-organisés* (TNO) conformément aux

dispositions de l'article 8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (chapitre O-9);

ATTENDU QUE la MRC, pour et au nom des TNO, est membre de la *Régie inter-municipale GEANT* en considération de la compétence déléguée en matière de sécurité incendie pour le secteur <Ouest> de la MRC;

ATTENDU QUE ladite Régie a transmis son budget 2025 à des fins d'approbation par les municipalités partenaires, lequel budget est déposé à la présente séance au montant de 2 088 450 \$;

ATTENDU QUE la Régie GEANT a compétence auprès des TNO uniquement pour le service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le budget de la Régie doit être adopté par les deux tiers des municipalités partenaires;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Mario Biron,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine approuve le budget 2025 de la *Régie inter-municipale GEANT*, étant entendu que le fonds des *Territoires non-organisés* de la MRC contribuera à une quote-part de 151 177 \$ en 2025 en lien uniquement avec le service de sécurité incendie.

248-10-24

4.3. Adoption de la Politique de fonctionnement des comités

ATTENDU la volonté du conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine à favoriser la participation des membres de la société civile aux comités de la MRC selon un processus rigoureux et transparent;

ATTENDU la volonté de la MRC d'encadrer le déroulement de activités des comités et d'encourager les bonnes pratiques de gouvernance et les comportements éthiques;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Dufour,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine adopte la Politique de fonctionnement des comités telle que déposée à la présente séance.

249-10-24

4.4. Adoption de la Politique d'utilisation de véhicules pour la MRC de Maria-Chapdelaine

ATTENDU la volonté du conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine d'établir les paramètres lorsque l'employeur met à la disposition des employés un véhicule automobile appartenant à la MRC;

ATTENDU la volonté du conseil de la MRC d'établir certaines règles concernant l'utilisation par les employés de leur véhicule automobile personnel identifié au nom de la MRC dans le cadre de leurs fonctions;

ATTENDU la volonté du conseil de la MRC d'assurer une coordination efficace dans l'utilisation des véhicules automobiles de la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Guy,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine adopte la Politique d'utilisation de véhicules pour la MRC de Maria-Chapdelaine telle que présentée à la présente séance.

250-10-24

4.5. Adoption du calendrier 2025 des rencontres du conseil de la MRC

ATTENDU les dispositions de l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec* à l'effet que la MRC doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles;

ATTENDU le projet de calendrier des réunions 2025 déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR M. René St-Pierre,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine adopte le calendrier des séances pour l'année 2025 tel que déposé à la présente séance, étant convenu que les séances débiteront à 19 heures à la salle du conseil de la Ville de Dolbeau-Mistassini; et,

QU'il est également entendu qu'un avis sera publié dans le journal « *Nouvelles Hebdo* » conformément aux dispositions de l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec* (CMQ).

251-10-24

4.6. Installation de la fibre optique au Monastère Notre-Dame-de-Mistassini

ATTENDU QUE la MRC de Maria-Chapdelaine a fait l'acquisition des immeubles du Monastère Notre-Dame-de-Mistassini en décembre 2023;

ATTENDU QUE nous souhaitons avoir accès au réseau de la MRC dans les bâtiments du Monastère et que, pour se faire, il est nécessaire d'être raccordé sur notre réseau de fibres optiques;

ATTENDU QUE le personnel de la MRC a demandé une soumission à un fournisseur local, Alliance Telecom, pour amener et installer la fibre optique jusqu'au Monastère, fibre qui sera la propriété de la MRC par la suite;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stéphane Houde,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine octroie le mandat d'amener et d'installer la fibre optique jusqu'au Monastère Notre-Dame-de-Mistassini à l'entreprise Alliance Telecom pour un montant de 18 541 \$, plus les taxes; et,

QUE le conseil mandate le service des TI pour planifier et gérer le projet d'installation.

252-10-24

4.7. Appui à la Grande Semaine des tout-petits (GSTP)

CONSIDÉRANT QUE la neuvième édition de la Grande Semaine des tout-petits se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème *Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux*, pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement;

CONSIDÉRANT QUE la Grande Semaine des tout-petits a pour principaux objectifs:

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- de mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales comme gouvernements de proximité soutiennent les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE les instances municipales ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés;

CONSIDÉRANT l'importance qu'accorde la MRC de Maria-Chapdelaine au développement des tout-petits qui se manifeste notamment par la coordination du chantier relatif à la mise en place d'initiatives permettant de trouver des solutions au manque de place en services de garde dans notre milieu;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Mario Biron,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine proclame la semaine du 18 au 24 novembre 2024 celle de la Grande Semaine des tout-petits (GSTP) qui se déroule cette année sous le thème *Des disparités territoriales et sociales*, souligne que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

QUE le conseil invite ses membres à porter le carré-doudou le lundi 18 novembre 2024 qui marquera le début des festivités de la GSTP; et,

QUE le conseil, dans ses décisions et actions, fasse en sorte que tous les enfants aient les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent évitant ainsi les disparités territoriales et sociales.

5. Sécurité publique: Aucun sujet

6. Aménagement et urbanisme

6.1. Délégation de la gestion des Terres publiques intramunicipales (TPI)

:

253-10-24

6.1.1. TPI - Vente d'une terre publique

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine a autorisé madame Marie-Claude Fortin à signer le contrat notarié à intervenir avec la propriétaire visée, pour et au nom du gouvernement, par l'entremise de la résolution no 37-02-24;

ATTENDU QUE madame Fortin a quitté ses fonctions le 24 mai 2024 comme directrice générale de la MRC;

ATTENDU QUE madame Isabelle Simard a été engagée à titre de directrice générale et ce, depuis le 5 août dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Lamontagne,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine autorise madame Isabelle Simard, directrice générale, à signer le contrat notarié à intervenir avec la propriétaire visée, pour et au nom du gouvernement.

7. Développement

7.1. Social: Aucun sujet

7.2. Économique

254-10-24

7.2.1. Adhésion annuelle au CTVB (Centre transformation et de valorisation des bioproduits)

CONSIDÉRANT QUE le *Centre de transformation et de valorisation de bioproduits* (CTVB), situé à l'*Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)*, est un centre qui a pour mission de développer des produits et caractériser des extraits à base de végétaux pour des applications destinées à des secteurs d'activité variés comme le pharmaceutique, le cosméceutique et même l'alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE le CTVB a mené plusieurs recherches porteuses et alignées avec la planification stratégique industrielle de la MRC de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT QUE le CTVB a une volonté à travailler avec le territoire de la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Dufour,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine devienne membre du CTVB pour un montant de 15 000\$ pour l'année en cours.

255-10-24

7.2.2. Recommandations du Comité d'investissement Territoire (CIT) - Réunion du 2 octobre 2024

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine a constitué le *Fonds de développement territorial Ressources* (FDTR) par l'adoption du règlement no 23-485 et qu'il gère également les fonds et programmes imputables au Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - FRR octroyé par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QU'afin de le soutenir dans ses décisions en cette matière, le conseil de la MRC a constitué le *Comité d'investissement du territoire* (CIT);

ATTENDU QUE le CIT s'est réuni le 2 octobre 2024 et qu'il a procédé à l'analyse de quelques dossiers;

ATTENDU le rapport administratif déposé à la présente réunion, lequel décrit entre autres et notamment la recommandation du CIT au terme de l'analyse des requêtes;

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Guy,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine entérine les recommandations de son comité mandaté par l'entremise de son rapport déposé à la présente réunion (réf.: proposition no 440 du CSP).

256-10-24

7.2.3. Recommandations du Comité de vitalisation - Réunion du 27 septembre 2024

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vitalisation a procédé à l'évaluation de 8 projets soumis en date du 27 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE 7 projets répondaient aux critères et que le comité les recommande pour acceptation au conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine;

IL EST PROPOSÉ PAR M. René St-Pierre,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine entérine 6 des 8 projets à la suite des recommandations de son Comité de vitalisation par l'entremise de son rapport déposé à la présente réunion, et qu'un projet sera analysé dans une prochaine évaluation.

257-10-24

7.2.4. Approbation de la reddition de comptes 2023 à l'égard du projet Signature-Innovation (FRR volet 3)

ATTENDU QU'un Fonds Signature-Innovation (FRR volet 3) a été octroyé à la MRC de Maria-Chapdelaine et que, pour le territoire, ce fonds vise à travailler le projet de « *Forêt habitée* »;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC doit approuver la reddition de compte 2023 du Fonds Signature-Innovation (FRR volet 3) conformément aux consignes gouvernementales;

ATTENDU QUE le rapport 2023 du Fonds Signature-Innovation déposé à la présente séance démontre qu'aucune somme n'a été dépensée au cours de l'année 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Stéphane Houde,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine approuve la reddition de compte 2023 du Fonds Signature-Innovation (FRR volet 3).

258-10-24

7.2.5. Autoriser la signature de l'avenant 3 à la convention d'aide financière Réseau Accès Entreprises Québec (AEQ)

CONSIDÉRANT QUE la MRC est membre du réseau Accès Entreprises Québec (AEQ) et que cette adhésion permet l'embauche de deux ressources afin de répondre aux besoins des entreprises du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a accusé réception d'un avenant du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;

CONSIDÉRANT QUE l'avenant modifie principalement les dates de la convention signée entre les parties;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Mario Biron,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine autorise le préfet à signer l'avenant no 3 à la convention d'aide financière du réseau Accès Entreprises Québec (AEQ).

7.3. Local: Aucun sujet

8. Affaires des TNO et de la collectivité de Ste-Élisabeth-de-Proulx: Aucun sujet

9. Autres sujets: Aucun

10. Bordereau de correspondances

10.1. Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2024-2027

10.2. Lettre MAMH concernant le projet de règlement régional 24-499

11. Période de questions

De la part du journaliste présent, complément d'informations est donné relativement au point suivant:

- 4.6 Installation de la fibre optique au Monastère.

259-10-24

12. Levée de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Denise Lamontagne,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente réunion soit et est levée à 19h14.

Préfet

Greffier-trésorier adjoint